Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 095-219503539-20260924-DEL20260904-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2026-09- 04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13 - Pouvoirs : 6
Votants :18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 18 septembre 2026 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BERDOU Caroline	BOUZERARA Samir	COLMANT-LENOIR Maëva
IBNOULIMAM Ali	LABAYE Elouan	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	PICHODO Elsa	PRACHE Sylvaine
VANEECKELOOT Martine		

Absents excusés :

BOE Estelle	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
GREGOIRE Maxime	Qui donne pouvoir à	PICHODO Elsa
MAILLARD Loîc	Qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
MASSART Julien	Qui donne pouvoir à	LABAYE Elouan
MASSART Sandy	Qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SOMBRIN Fabrice	Qui donne pouvoir à	BOUZERARA Samir

Secrétaire de séance : Ali IBNOULIMAM

AFFAIRES GÉNÉRALES :

CONVENTION DE GESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DU MANOIR NOTRE DAME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer un mandat de gestion avec l'agence immobilière à vocation sociale « LOCA'RYTHM » qui aura comme mission de gérer les démarches quotidiennes concernant les logements sociaux du Manoir Notre Dame.

Vu le mandat de gestion de l'agence immobilière à vocation sociale LOCARYTHM annexé,

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – mél. : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 095-219503539-20260924-DEL20260904-DE

Après présentation du mandat de gestion,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à la majorité, 3 contres (Messieurs IBNOULIMAM Ali, MARLHENS Jean-Henri, Madame VANEECKELOOT Martine) et 1 abstention de Madame LUCHIER Lisa.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion des logements sociaux du Manoir Notre Dame auprès de l'agence immobilière à vocation sociale LOCA'RYTHM.

Fait et délibéré le 24 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER



Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – mél. : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 095-219503539-20260924-DEL20260906-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES EN MAIRIE

DEL 2026-09-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13 - Pouvoirs : 6
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre septembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 18 septembre 2026 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BERDOU Caroline	BOUZERARA Samir	COLMANT-LENOIR Maëva
IBNOULIMAM Ali	LABAYE Elouan	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	PICHODO Elsa	PRACHE Sylvaine
VANEECKELOOT Martine		

Absents excusés :

BOE Estelle	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
GREGOIRE Maxime	Qui donne pouvoir à	PICHODO Elsa
MAILLARD Loïc	Qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
MASSART Julien	Qui donne pouvoir à	LABAYE Elouan
MASSART Sandy	Qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SOMBRIN Fabrice	Qui donne pouvoir à	BOUZERARA Samir

Secrétaire de séance : Ali IBNOULIMAM

RESSOURCES HUMAINES :

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION « CONFECTION DES PAIES » AVEC LE CIG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la mise en place, dans le cadre d'un renouvellement de la convention 2023/2026, d'un service confection des paies par le CIG Grande Couronne, dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique, le but étant d'assurer l'élaboration des paies de l'ensemble des agents et des élus.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, une convention d'adhésion doit être signée entre la commune de Maffliers et le CIG Grande Couronne.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – mél. : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 095-219503539-20260924-DEL20260906-DE

Vu la convention annexée,

Lecture est donnée de la convention qui précise notamment :

- Le contenu de la mission.
- Les modalités d'intervention.
- La communication entre la commune de Maffliers et le CIG Grande Couronne.
- La tarification et son évolution.
- La durée de la convention et les conditions de résiliation.
- La protection des données personnelles.
- Les litiges.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal., après en avoir délibéré,

décide à la majorité et 1 abstention de Madame LUCHIER Lisa :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion 2026/2029 avec le CIG Grande Couronne.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré le 24 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**



Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – mél. : mairie@maffliers.fr